



# SAINT-ÉTIENNE-SOUS-BARBUISE



## CÉRÉMONIE DU VOILE - 1749

### Cérémonie du voile du 19 mai 1749

**Claude DROUOT** fils de **Claude DROUOT** laboureur et de **Marie CLEMENT** de la paroisse de Villiers les Herbisse et **Marie GUIOT** fille de **Laurent GUIOT** laboureur et de **Marie REGNAULT** de la paroisse de Saint Rémy sous Barbuise se sont mariés à Saint Etienne sous Barbuise avec la permission de leurs curés respectifs et après publications des bans.

L'époux est assisté de son père et de son grand-père et l'épouse est accompagnée de son père.

Le curé ayant célébré leurs fiançailles la veille, leur donne la bénédiction nuptiale le 19 mai 1749.

« et comme il est né avant la célébration du présent mariage un enfant que les parties contractantes reconnaissent réciproquement être de leurs œuvres suivant la déclaration [ ] qui en a été faite au greffier de la justice de St Remy sous Barbuise en date du dernier septembre mil sept cent quarante huit, le dit enfant né le trois d'avril et baptisé à St Remy le six du même mois de la présente année, a été présenté à l'église paroissiale de St Etienne sous barbuise diocèse de Troyes, et placé entre l'époux et l'épouse ses père et mère sous le voile y a reçu la bénédiction avec eux pour être déclaré leur légitime enfant conformément à l'ordre de la célébration du mariage en pareil cas fixé par le rituel de Troyes, toutes ces cérémonies ainsi que la célébration du mariage ont été observées. »

et placé entre l'époux et l'épouse  
ses père et mère sous le voile y a reçu la bénédiction avec  
eux pour être déclaré leur légitime enfant conformément  
à l'ordre de la célébration du mariage en pareil cas fixé par  
le rituel de Troyes, toutes ces cérémonies ainsi que la célébration

À cette cérémonie, étaient présents **Claude DROUOT** père de l'époux, **Laurent RICHARD** grand-père et parrain de l'époux laboureur à Villiers-lès-Herbisse, **Laurent GUIOT** père de l'épouse, **Pierre GUIOT** grand-père de l'épouse, **Edme GUIOT** son oncle tous trois de Saint-Rémy-sous-Barbuise.

On trouve la copie de leur acte de mariage dans les registres de Saint-Remy-sous-Barbuise.

Un extrait est inscrit le 22 mai 1749.

L'enfant en question est un garçon, **Pierre**, baptisé à Saint-Rémy le 6 avril 1749 né de Marie GUYOT 21 ans non mariée fille de Laurent GUYOT et de Marie ROYER.

Note d'après « Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes religieuses de tous les peuples du monde » par les abbés BANIER et MASCRIER de 1741

Pendant la messe des épousailles, avant la prière de l'Agnus dei, on étend un voile sur les nouveaux époux. En fait au départ, ce voile ou communément poile (poêle) était plutôt un ruban large qui servait à unir et lier ensemble les deux époux. On les mettait ainsi sous un même joug. Il symbolise le lien conjugal. Ce ruban a été remplacé par la suite par une étole qui joignait la tête de l'homme et celle de la femme, puis par un voile.

Les mariages, dans l'antiquité, surtout chez les juifs, se faisaient à l'extérieur. On mettait les époux sous

un dais, drap ou poile, dont les quatre coins étaient tenus par quatre personnes, peut-être même des ecclésiastiques.

Dans quelques diocèses, il est d'usage de mettre sous le même voile les enfants que les époux ont eu ensemble avant leur mariage, pour signifier qu'ils les reconnaissent. Ils sortaient ainsi de l'ombre.

Cette pratique pourrait venir de l'ancienne coutume romaine où un citoyen enveloppait dans sa robe ou son manteau l'enfant qu'il adoptait.



relevé par : Véronique FREMIET MATTEI

source : AD Aube/RP Saint-Étienne-sous-Barbuise 1744-1792/vues 11 et 12  
RP Saint-Rémy-sous-Barbuise 1574-1750/vues 169 à 171

gravure : [www.saisons-vives.com](http://www.saisons-vives.com)